

Objectif de formation :

- Identifier les différentes attributions de la FSC et de ses membres et les moyens dont ils disposent
- Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contenu

- La Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail : son organisation, son fonctionnement, ses missions, les missions spécifiques du président et du secrétaire, l'articulation des compétences entre FSC et CST [art. 76 à 80 du décret],
- Les enjeux de la santé et de la sécurité au travail,
- les points clés de la réglementation et acteurs de la santé et sécurité au travail,
- l'évaluation des risques professionnels : les dangers, les facteurs de risque, les outils d'évaluation, le DUERP et les autres documents,
- la prévention des risques : principes et outils,
- les conditions de travail,
- les moyens d'action de la FSC : analyse des risques, enquêtes d'accident du travail, visites de sites, alerte en cas de danger grave.

Prérequis

Exercer un mandat de membre d'une formation spécialisée dans CST.

Public :

Membres représentants du personnel des Formations Spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (titulaires et suppléants).

Membres représentants du personnel des Comités Sociaux Territoriaux qui n'ont pas de Formation Spécialisée (titulaires et suppléants).

Méthodes pédagogiques :

Cette formation fait l'objet :

- d'un temps présentiel : exposés avec échanges de pratiques, retours d'expérience.
- d'un travail intersession

Durée :

5 jours en présentiel (3+2)